

P REMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

L'IMPACT MACROÉCONOMIQUE D'UNE POLITIQUE DE RÉDUCTION DE LA DURÉE DU TRAVAIL

L'approche par les modèles macroéconomiques

Dans le cadre des débats sur l'impact économique des politiques de réduction du temps de travail, la DARES a souhaité disposer de simulations réalisées à partir des modèles macroéconomiques de l'OFCE et du SEMEF de la Banque de France (Service d'Études Macro-Économiques sur la France). Ces simulations, qui reposent sur des hypothèses communes, illustrent les conditions qui font qu'une RTT peut aboutir aux effets les plus favorables en matière d'emploi.

Sont d'abord présentées des variantes analytiques de réduction de la durée du travail, puis des scénarios où la réduction de la durée effective du travail est accompagnée de gains de productivité horaire modérés, de réorganisations importantes de la production, d'une compensation salariale légèrement supérieure aux gains de productivité et d'un allègement de charges sociales. On aboutit dans ce cas à d'importantes créations d'emplois durables, sans dégrader l'équilibre macroéconomique. Des conditions différentes en matière de compensation salariale ou de réorganisation de la production conduiraient à des tensions inflationnistes et à des effets sur l'emploi moindres.

Le débat français sur les politiques de réduction du temps de travail (RTT) a été traditionnellement alimenté par des exercices de simulations macroéconomiques. C'est particulièrement le cas depuis la reprise de ce débat en 1992, avec les travaux de préparation du XI^{ème} Plan, qui comportaient des simulations de trois modèles macroéconométriques (CGP, 1993), ou avec les travaux menés à l'hiver 1993 par l'OFCE (OFCE, 1993).

Depuis la relance de ce débat, plusieurs mesures ont été prises par les pouvoirs publics pour encourager la réduction collective ou individuelle du temps de travail : les créations d'emplois à temps partiel et les transformations d'emplois à temps complet en emplois à temps partiel bénéficient depuis 1992 d'un abattement de cotisations sociales employeurs ; l'article 39 de la Loi Quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle, intègre l'idée d'un allègement de cotisations sociales destiné à accompagner les fortes RTT assorties



